

**MINISTERE DE LA SALUBRITE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CONVENTION DES NATIONS UNIES
POUR LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION**

**PROJET GESTION DURABLE
DES TERRES**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



Termes de Reference du consultant international dans le cadre du projet

« Evaluation de la dynamique de dégradation des terres dans les zone de production café – Cacao et du nord du pays en vue de promouvoir les bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) et la conservation du stock de carbone ».

1. CONTEXTE / JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire est un pays d'une superficie de 322 462 km², localisée en Afrique de l'Ouest. Depuis 1960, sa politique de développement repose sur l'Agriculture dont les principaux produits de rente sont le café et le cacao. Cette expansion agricole a certes propulsé la Côte d'Ivoire au Premier rang mondial des pays producteurs de cacao, mais aussi parmi les pays au monde dont les ressources forestières ont été particulièrement détruites.

Ainsi, depuis quelques années, la problématique de la dégradation des terres et de la désertification constitue un fléau majeur en Côte d'Ivoire. Le rapport sur le diagnostic éco systémique validé en juillet 2013, a confirmé sur la base d'informations scientifiques, la menace qui pèse sur nos écosystèmes.

On constate la réduction de plus en plus visible de terres arables et les migrations encore plus importantes des populations vers les zones forestières du Sud-ouest, les infiltrations dans les parcs et réserves et les forêts classées ainsi que les nombreux conflits fonciers subséquents dont la fréquence interpelle régulièrement et finit par convaincre de l'impérieuse nécessité d'agir pour la préservation de notre patrimoine naturel.

Le gouvernement ivoirien, s'est très tôt engagé à faire face à ce fléau en établissant plusieurs structures dont les compétences couvrent plusieurs aspects de la problématique et en adoptant une série de textes de lois et de mesures administratives. Par ailleurs adresser ce fléau dans un cadre de partenariat et de solidarité avec les autres pays affectés par la désertification, le gouvernement a

ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et a adhéré à la stratégie décennale de ladite convention adoptée en 2008.

Après avoir pris suffisamment la mesure de cette problématique qui affecte particulièrement la production agricole et les conditions de vie des populations, le gouvernement a inscrit au nombre de ces actions prioritaires dans le plan national de développement (2012-2015), l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de lutte contre la dégradation des terres/désertification.

En effet, la problématique de la lutte contre désertification dans sa dimension holistique nécessite la mise en place d'un plan d'action dédié pour une réponse intégrée et cohérente aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, de restaurer durablement les terres dégradés et de prévenir le pays de la désertification.

Suite à un processus participatif et inclusif, en août 2014, les parties prenantes au niveau national, ont adopté le projet de PAN-LCD aligné à la stratégie décennale (2008-2018) de l'UNCCD. Le pays vient de se doter d'un outil de planification stratégique et opérationnelle qui établit les fondements nécessaires de la lutte contre la désertification.

Pour amorcer la mise en œuvre concrète sur le terrain du PAN/LCD, le projet « Evaluation de la dynamique de dégradation des terres dans les zone de production café – Cacao et du nord du pays en vue de promouvoir les bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) et la conservation du stock de carbone ». L'objectif du projet est de maintenir la fonctionnalité des zones de production café – Cacao au centre et inverser la tendance à la dégradation des terres dans la partie nord du pays par la création d'un environnement politique et de capacité favorable à travers le développement des plans communautaires de gestion de terroir et la facilitation d'accès aux bonne pratiques de GDT.

La présente étude, vise à l'élaboration participative des documents de la phase opérationnelle du projet.

2. OBJECTIF

Sur la base des résultats des différentes études thématiques, l'étude vise à élaborer les documents de la mise en œuvre du projet.

3. CONTENU DE L'ETUDE

Les résultats attendus de cette étude sont:

- les documents du projet sont élaborés et validés par l'ensemble des parties prenantes en prenant en compte les conclusions des différentes études thématiques et autres sources documentaires ;

4. TACHES

-Cadrage, orientation du travail et suivi des consultants nationaux ;

-Synthèse : Dynamique de la dégradation des terres en CI incluant des recommandations.

-Une analyse des risques et des hypothèses de la mise en œuvre du projet et proposition des mesures d'atténuation des risques majeurs

Durée

40 jours étalés sur trois mois (août– octobrebre2018)

5. LIVRABLES

Le rapport sera rédigé en langue française. Le produit final sera rendu sous forme de document Word et PDF. Le Rapport Final sera présenté sous la forme de Cinq (5) copies imprimées.

CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de remise de l'étude est fixé selon les échéances ci-dessous :

- : Recrutement du consultant, Signature du contrat ;
- : Réalisation de l'étude préparation du draft du rapport;
- : Analyse et observations du réceptionnaire du rapport ;
-: Prise en compte par le consultant des observations et soumission du draft 2 ;
-: Présentation du rapport à l'atelier de validation ;
- ----- : Intégration des observations de l'atelier et dépôt de la Version Finale du rapport.

8. PROFIL DU CONSULTANT

- Le/la consultant(e) ou groupe de consultant(e)s devra avoir une maîtrise du processus d'élaboration participative du cadre logique, des outils de suivi et évaluation et des projets éligibles au Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)

- Une bonne connaissance des institutions et des acteurs nationaux dans le secteur de l'environnement serait un atout.

9. Offre financière

L'offre financière sera décomposée en honoraires et frais de mission.

L'offre financière a la possibilité d'être stipulée selon deux monnaies possibles: le franc CFA. Le PNUE est exempté de TVA en Côte d'Ivoire.